



Wallonie

Commune de Vielsalm

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Rudy et Laetitia GEORGES-ABRAS.

Le terrain concerné est situé à Rue de la Grotte, 14 à 6690 Vielsalm et cadastré 1^{re} division, section E n°469N3.

Le projet est de type : mise en conformité d'un studio dans une habitation, et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. D.IV.40 : Le projet déroge à la zone d'activité économique mixte au plan de secteur de Bastogne ;
- Article D.IV.6 : Un permis d'urbanisme ou un certificat d'urbanisme n° 2 peut être octroyé en dérogation au plan de secteur pour les constructions, les installations ou les bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du plan de secteur ou qui ont été autorisés, dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions du plan de secteur lorsqu'il s'agit d'actes et travaux de transformation, d'agrandissement, de reconstruction ainsi que d'une modification de destination et de la création de logement visées à l'article D.IV.4, alinéa 1er, 6° et 7°.

Les aménagements accessoires et complémentaires aux constructions, installations et bâtiments précités et isolés de ceux-ci peuvent également être autorisés.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.4, alinéa 6° et 7° du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Vielsalm, Service Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 5, 6690 Vielsalm :

☞ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi de 13h30 à 17h et le mercredi de 13h30 à 16h ;

☞ Personnes de contact : Monsieur Philippe Maréchal – Madame Sabine Piette – Madame Frédérique Robert – philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be ou frederique.robert@vielsalm.be;

L'enquête publique est ouverte le 15 novembre 2021 et clôturée le 29 novembre 2021.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 à 6690 Vielsalm ;
- par télécopie au numéro 080/217266 ;
- par courrier électronique à l'une des adresses suivantes : philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be ou frederique.robert@vielsalm.be;
- remises au Secrétariat communal dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Enquête publique «dossier Rudy et Laetitia GEORGES-ABRAS»,

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service communal de l'urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 29 novembre 2021 à 11h à l'Hôtel de Ville, Service urbanisme.

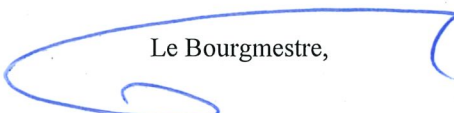
Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Philippe Maréchal dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Vielsalm, Service urbanisme (philippe.marechal@vielsalm.be – 080/292817).

A Vielsalm le 8 novembre 2021

La Directrice générale,


Anne-Catherine PAQUAY




Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE